

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

MAIRIE DE LARGENTIERE LE MERCREDI EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS

AU 04 75 39 28 60

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Pour un renouvellement ou une première demande

Pré-demande à remplir sur le site «predemande-cni.ants.gouv.fr

1 Photo d'identité au format 32 à 36 mm, sur fond clair et visage dégagé.

Ramener l'ancienne Carte Nationale d'Identité , l'**original pas de photocopie**.

Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** ou échéancier (facture Edf, Gaz, Eau ou Impôts), l'**original pas de photocopie**

Si Carte d'Identité périmée depuis + de 2 ans ou pour une première demande, fournir un acte de naissance de -de 3 mois www.diplomatie.gouv.fr

Pour les personnes nées à l'étranger : certificat de Nationalité Française, + acte de naissance fourni par NANTES

En + pour les personnes majeures vivant chez l'hébergeant

Attestation d'hébergement **à remplir par l'hébergeant**

Photocopie de la Carte d'Identité de l'hébergeant

Justificatif de domicile **de - de 3 mois** ou avec échéancier au nom et à l'adresse de l'hébergeant

Justificatif de domicile à votre nom et adresse

En + pour une perte ou un vol

Déclaration de vol établie au Commissariat ou déclaration de perte établie en Mairie

Un acte de naissance **de - de 3 mois** à demander à la Commune de Naissance ou un passeport en cours de validité

Un justificatif de domicile de - de 3 mois ou avec échéancier

Un timbre fiscal de 25.00 €

En + pour les personnes mineures

Signature **des 2 parents** en page 1 et l'encadré de la page 3 (**autorisation**)

En cas de séparation ou de divorce fournir la copie du jugement mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale

En cas de placement de l'enfant fournir attestation de placement du Conseil Général

Un acte de naissance de - de 3 mois

Un justificatif de domicile de - de 3 mois ou avec échéancier au nom des parents

Copie obligatoire de la Carte d'Identité du ou des parents chez qui l'enfant réside + le livret de famille

ATTENTION : Ramener en personne votre dossier, en mairie, pour la prise d'empreinte qui est **obligatoire à partir de 13 ans**